



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Garonne

Question écrite n° 10686

Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaiterait appeler l'attention de M. le ministre de l'environnement sur la nécessité et l'urgence de procéder aux travaux indispensables de consolidation et de remise en état des digues et des berges de la Garonne, qui s'affaissent, s'effritent ou glissent dans le fleuve, entraînant avec elle l'effondrement des chemins qui, sur la rive, desservent souvent des hameaux isolés. Si cette situation a été aggravée par les conditions climatiques des dernières semaines, elle est due bien davantage aux dragages antérieurs de granulats, effectués durant les années 1960-1973 et souvent au-delà, malgré la réglementation en vigueur. Les communes riveraines comme les collectivités territoriales ne peuvent seules assumer la très lourde charge de leur entretien ou de leur confortement. Il lui demande donc si, au titre de la préservation nécessaire de l'environnement, il entend prendre des mesures concrètes par lesquelles l'État s'investirait de façon sensible, aux côtés des partenaires locaux, participant ainsi effectivement à la sauvegarde de sites aujourd'hui menacés.

Texte de la réponse

Les problèmes posés par la tenue des digues et des berges de la Garonne dans le département de la Gironde paraissent effectivement préoccupants. Les dragages effectués durant les années 1960-1973 et au-delà pourraient avoir contribué à ces problèmes. Cette question fait l'objet d'un examen de la part de Voies navigables de France auquel a été confiée la gestion de la section concernée de la Garonne, qui relève de la compétence du ministre chargé des transports. Dans le cadre des mesures de relance de la politique de prévention des risques naturels adoptées le 24 janvier 1994 par le Gouvernement, ce dernier a décidé d'engager un programme décennal de restauration et d'entretien des rivières qui comporte notamment un volet important relatif aux cours d'eau navigables confiés à Voies navigables de France qui ont été autorisées à emprunter 240 millions de francs sur 1994-1995 pour accélérer le programme d'entretien des voies navigables.

Données clés

Auteur : [M. Dubourg Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10686

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 456

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2207